

## IMPACT - Innover et Moderniser les Processus d'Accès à la Compensation sur les Territoires

La Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion a lancé en 2014 le projet IMPACT, pour simplifier les procédures de demandes auprès des MDPH

Le Calvados expérimente un <u>téléservice MDPH</u> pour faciliter les démarches et améliorer les délais de réponse

Votre patient a commencé sa démarche en ligne, vous pouvez maintenant, à votre convenance :

- Remplir son certificat médical en ligne, ce qui permet :
- Une historisation du document sur votre poste de travail
- Un pré-remplissage lors d'une demande ultérieure du même patient
- Une télétransmission à la MDPH
- → Rendez-vous sur impact.sgmap.fr
- Remplir ce certificat en ligne puis l'imprimer et le signer. Votre patient le scannera pour le joindre à son dossier en ligne
- Remplir ce certificat à la main sous format papier.

  Demandez à votre patient une version papier (imprimée chez lui ou obtenue à la MDPH). Vous pouvez toujours remplir le CERFA actuel

Pour toute question sur le projet IMPACT ou sur le téléservice, contacter la MDPH du Calvados, mdph@calvados.fr







